

1604 - Galiot Corrozet - Trésor des histoires de France - BNC Florence

MIST. DE SEBRACQUE 718
 apres le trepas deffus Aubains & E-
 panes deedees des holes non naturali-
 zes, & au lieu bien des ballards de-
 ceder fins loirs,
 si bien vacans font bien trouvez.
 Tous tels biens appartiennent au
 Roy.
 Confait & Priees du Palais.
 Le Roy Loyale & loysaine remoy
 conloit trois fois la semaine aux
 grands Seigneurs, que l'histoire appelle
 Pelain du Palais, pour faire justice
 a chacun, & pour decider les causes.
 Traictaire du Royaume.
 Les Roy successeurs de Charles-
 maigne, pour enfinier leurs fils au
 Royaume, leur baillioit ou enuoyoit
 l'epesle, la Couronne, le sceptre, le ban-
 drier de cheualerie, & autres ornem-
 ens Royaux.